

NOM	MANDAT DU COMITÉ	Nbr. max. membres	Contrainte horaire
<b>COMITÉS PARITAIRES</b>			
<b>Commission des études (CÉ)</b> 4-5.00 <a href="#">Règlement numéro 7</a> Arrangement local	Ce comité a pour fonction de conseiller le Conseil d'administration sur toute question concernant les programmes d'études dispensés par le Collège et l'évaluation des apprentissages, y compris les procédures de sanction des études.	11	Mercredi 8h00 à 18h00
<b>Comité des relations de travail (CRT)</b> 4-3.00	Ce comité sert à discuter et à rechercher une entente sur toute question relative à l'application de la convention collective et aux conditions de travail.	7	Jeudi 9h50 à 18h00
<b>Santé-sécurité au travail</b> 5-20.09 <a href="#">Politique institutionnelle sur la sécurité et la santé psychologique et physique</a>	Ce comité s'intéresse à toute question relative à la Loi sur la santé et la sécurité au travail et veille à son respect.	3	Mardi 14h25 à 18h
<b>Contre toute forme de harcèlement</b> HP 2-5.03 <a href="#">Politique institutionnelle pour contrer le harcèlement</a>  VACS 2-6.04 <a href="#">Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel</a>	Aux fins des travaux de révision des politiques, les comités HP et VACS ont été réunis pour mener à bien les travaux. Le comité HP doit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• assurer une diffusion adéquate de la politique;</li> <li>• proposer et organiser des activités d'animation, de sensibilisation et de prévention;</li> <li>• faire des recommandations au Collège sur tout sujet relatif au harcèlement, notamment sur des activités de formation;</li> <li>• assurer une veille sur les développements récents en matière de harcèlement;</li> <li>• nommer les personnes ressources;</li> <li>• faire des recommandations au Collège quant aux personnes aptes à agir à titre de personnes médiatrices (à partir d'une liste de personnes externes fournie par la Direction des ressources humaines);</li> <li>• produire un rapport annuel d'activités qui sera déposé au Conseil d'administration.</li> </ul> Le comité VACS doit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• assurer une diffusion adéquate de la Politique ;</li> <li>• proposer et participer à l'organisation des activités d'animation, de sensibilisation et de prévention ;</li> <li>• assurer une veille sur les développements récents en matière de violences à caractère sexuel ;</li> <li>• assurer le suivi du plan d'action ;</li> <li>• participer à la révision de la Politique.</li> </ul>	3	Mercredi 14h25 à 18h
<b>Comité Inclusion des PESH</b>	Travailler sur les différents aspects de l'inclusion entourant l'enseignement et les apprentissages dans un esprit de collaboration interprofessionnelle, de partage de valeurs inclusives et de sensibilisation de la communauté. Il doit notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• établir le dialogue entre les personnes concernées;</li> <li>• recenser et partager les problèmes et défis rencontrés, les solutions applicables et les outils disponibles;</li> <li>• communiquer à l'ensemble de la communauté, les droits et obligations de tous et chacun, conformément à la Loi;</li> <li>• élaborer une procédure en cas de problème;</li> <li>• formuler des recommandations au Collège.</li> </ul>	5	Mercredi 8h00 à 10h40

<b>Comité d'éducation interculturelle</b> <a href="#">Politique d'éducation interculturelle</a>	Le comité : <ul style="list-style-type: none"> <li>• relève de la Direction générale;</li> <li>• veille à la promotion, à la mise en œuvre et au respect de la politique;</li> <li>• propose un plan d'action annuel et le diffuse dans la communauté en adéquation avec le Plan stratégique du Collège;</li> <li>• peut proposer, soutenir et organiser des formations, des conférences et des activités interculturelles;</li> <li>• peut donner son avis, émettre des recommandations ou être consulté sur des projets à caractère interculturel;</li> <li>• peut consulter des expertes et des experts spécialisés sur la question de l'éducation interculturelle afin d'être orienté et de soutenir la prise de décisions;</li> <li>• reste à l'affût des tendances sociodémographiques et des enjeux ethnoculturels;</li> <li>• peut effectuer des collectes de données et produire des rapports ou des documents de référence sur la question des relations interculturelles, notamment dans le plan de travail des différents services et départements;</li> <li>• fait, en collaboration avec l'ensemble de la collectivité, la recension des activités interculturelles qui se déroulent au Collège;</li> <li>• produit un bilan annuel;</li> <li>• révisé la présente politique.</li> </ul>	4	Jeudi 13h30 à 15h15
<b>Comité d'action et de concertation en environnement (CACE)</b> <a href="#">Politique de développement durable</a>	La diversité des membres permet d'enrichir les points de vue et de réfléchir de manière concertée afin de guider adéquatement le Collège en matière de développement durable. Ses membres agissent à titre d'ambassadeurs du développement durable au sein de leur communauté. Le comité doit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• déposer un plan d'action de développement durable à la Direction générale qui, elle, doit s'assurer que celui-ci soit intégré au plan de travail des directions, des services et des départements;</li> <li>• participer à la mise en œuvre du plan d'action et à l'atteinte des objectifs en sollicitant l'engagement de toutes les instances;</li> <li>• participer à l'évaluation annuelle du plan d'action en mesurant les avancements, en proposant des pistes d'amélioration et en s'assurant de sa diffusion à la communauté montmorencienne;</li> <li>• recommander à la Direction des actions pour assurer le suivi de la Politique de développement durable.</li> </ul>	3	Mercredi 13h30 à 16h10
<b>Comité-conseil de la recherche</b> <a href="#">Politique institutionnelle sur la conduite responsable en recherche</a> <a href="#">Politique institutionnelle d'éthique de la recherche avec des êtres humains</a> <a href="#">Politique institutionnelle de recherche</a>	Le mandat du Comité-conseil de la recherche : <ul style="list-style-type: none"> <li>• proposer des orientations de la recherche;</li> <li>• participation au développer d'une communauté de recherche;</li> <li>• participation à l'élaborer d'une procédure de cheminement d'un projet de recherche;</li> <li>• participation à la réalisation du plan stratégique de la recherche;</li> <li>• participation au travail de rédaction entourant les politiques associées à la recherche.</li> </ul> À noter que la mise à jour de la Politique institutionnelle sur la conduite responsable en recherche est prévue à l'automne 2023.	4	Possible contrainte à déterminer
<b>Projets internationaux</b> <a href="#">Guide de présentation et de gestion de projet de mobilité étudiante</a>	Mandat à déterminer	4	Mercredi 12h35 à 15h15
<b>Perfectionnement</b> 7-4.03 <a href="#">Politique de remboursement du perfectionnement</a>	Le mandat de ce comité est d'établir les priorités de perfectionnement des enseignantes et enseignants du Collège, de définir les programmes de perfectionnement, de déterminer l'utilisation et la répartition des montants prévus, de fixer les critères d'éligibilité et de recevoir les demandes de perfectionnement.	3	Possible contrainte à déterminer

<b>Accès à l'égalité en emploi</b> 2-4.02 <a href="#">Programme d'accès à l'égalité en emploi</a>	Le mandat de ce comité est de veiller à l'application du <i>Programme d'accès à l'égalité en emploi</i> en s'assurant que le Collège se conforme aux objectifs et exigences de la <i>Loi sur l'accès à l'égalité en emploi</i> et assure une juste représentation des groupes visés (femmes, membres des minorités visibles, membres des minorités ethniques, autochtones et personnes handicapées). Il étudie tout problème en lien avec le Programme et formule toutes les recommandations utiles au Collège.	3	Possible contrainte à déterminer
<b>Politique alimentaire</b> <a href="#">Politique alimentaire du Collège Montmorency</a>	Ce comité a le mandat de mener la révision de la Politique alimentaire du Collège consacrée à la qualité de l'offre alimentaire et à la promotion en matière de saines habitudes alimentaires.	2	
<b>Santé et mieux-être au travail</b>	Le mandat du comité est de proposer des mesures favorisant l'adoption de saines habitudes de vie pour les membres du personnel. Les champs d'action du comité se sont concentrés jusqu'à maintenant sur ces aspects : alimentation, gestion du stress, activité physique, transport actif, reconnaissance. Les membres du personnel sont également invités à présenter des projets au comité.	2	
<b>Comité de la langue française</b> <a href="#">Politique institutionnelle de valorisation du français</a>	Le mandat du Comité de la langue française consiste à s'assurer de la conformité de la Politique aux exigences de la Charte de la langue française. Le Comité a comme responsabilité de se doter d'un plan de travail annuel et de se rencontrer tous les trimestres afin de suivre la mise en œuvre de la Politique, d'encadrer son évolution et d'assurer sa pérennité.	2	
<b>Politique institutionnelle sur la santé mentale étudiante</b> <a href="#">PASME</a> <a href="#">Cadre de référence</a>	Dans le cadre du déploiement du Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur 2021-2026 (PASME), le Collège doit se doter d'une politique sur la santé mentale étudiante. La Politique institutionnelle doit comprendre : <ul style="list-style-type: none"> <li>• rôles et responsabilités des différentes parties prenantes;</li> <li>• identifier le continuum de services;</li> <li>• formation d'un comité institutionnel permanent sur la santé mentale étudiante réunissant des représentantes et représentants de la haute direction, du corps enseignant ou professoral, des ressources professionnelles, techniques et de soutien de l'établissement et des membres de la communauté étudiante;</li> <li>• processus d'évaluation de l'impact des politiques institutionnelles, des programmes, des pratiques et des règlements internes de l'établissement sur la santé mentale étudiante;</li> <li>• plan de formation et de sensibilisation des membres du personnel et de la population étudiante;</li> <li>• actions structurantes en matière de promotion, de prévention et d'intervention en santé mentale, dans le respect des spécificités de l'établissement et des besoins de sa communauté étudiante.</li> </ul>	2	
<b>Comité pédagogique réussite</b>	Le comité Pédagogique réussite remplace le comité Pédagogique PARES. Il assure le suivi du Plan de réussite transitoire. Son mandat consiste à : <ul style="list-style-type: none"> <li>• soutenir la communauté dans la compréhension du Plan;</li> <li>• créer les outils nécessaires à la mise en place des actions;</li> <li>• coordonner les actions du Plan;</li> <li>• assurer le suivi des indicateurs;</li> <li>• communiquer l'évolution du Plan aux parties prenantes concernées;</li> <li>• porter les travaux de l'élaboration du plan de réussite 2026.</li> </ul>	3	Jeudi 13h30 à 17h00  <b>Avec une libération 0,2 ETC/année</b>
<b>Comité PER (parrainage)</b>	Le comité PER institutionnel : <ul style="list-style-type: none"> <li>• s'engage à fournir à l'étudiant.e-PER le soutien financier, moral et scolaire pour un minimum de 12 mois. ;</li> <li>• pour assurer cette première année au Québec, un montant d'environ 25 000 \$ /an est nécessaire;</li> <li>• prépare l'étudiant.e pour l'autonomie après la période de parrainage;</li> <li>• sensibilise la communauté d'accueil sur la réalité des personnes réfugiées.</li> </ul>	2	Mercredi 13h30 à 15h15
<b>Conseil d'administration (CA)</b> <a href="#">Règlement numéro 1</a>	Les deux membres de ce comité représentent les enseignantes et enseignants au Conseil d'administration du collège. Le CA : <ul style="list-style-type: none"> <li>• oriente, réglemente, contrôle, surveillance, assume la gouvernance;</li> </ul>	2	Mardi 17h00 à 18h00

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• rend compte des activités du Collège auprès de la communauté, de la population et du Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche;</li> <li>• détermine les orientations et priorités du Collège à travers sa mission, son plan stratégique de développement et son plan de réussite;</li> <li>• adopte les règlements et les politiques;</li> <li>• veille à l'utilisation économique et efficiente des ressources financières, humaines et matérielles, à la qualité des services dispensés, à la mobilisation et au développement des ressources humaines, au respect des droits de la population étudiante en recommandant l'émission des diplômes;</li> <li>• adopte le rapport annuel du Collège.</li> </ul>	<b>Mandat de trois ans</b>	
<b>COMITÉS SYNDICAUX</b>			
<b>Comité exécutif</b>	<p>Sous l'autorité de l'assemblée générale et dans le respect de ses mandats et de ses orientations générales, le comité exécutif est habilité à prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne marche du syndicat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• il voit à l'exécution des décisions de l'assemblée générale;</li> <li>• il est le représentant officiel des membres du syndicat auprès de l'employeur;</li> <li>• il doit être mandaté par l'assemblée générale pour négocier avec l'employeur toute modification des conditions de travail des membres et doit faire rapport de ces rencontres;</li> <li>• il est le délégué et le représentant officiel du syndicat aux congrès, conseils, réunions du regroupement cégep, etc., des différentes instances syndicales affiliées lorsque l'assemblée générale n'en a pas élu d'autres spécifiquement. Dans ces cas, le comité exécutif est lié par les mandats et les orientations générales de l'assemblée et doit faire rapport le plus tôt possible après chaque activité importante;</li> <li>• il coordonne les différentes activités des divers comités et représentants et représentantes syndicaux;</li> <li>• il autorise les déboursés prévus au budget et dont le montant maximum est fixé par l'assemblée générale.</li> </ul>	7	
<b>Surveillance des finances</b>	Ce comité est composé de trois personnes qui se réunissent au moins une fois par année, avant l'assemblée générale qui adopte le rapport financier annuel. Il a pour mandat d'examiner tous les revenus et dépenses du Syndicat; d'examiner et valider la conciliation de la caisse, le rapport de trésorerie ainsi que tous les autres comptes de caisse du Syndicat; de faire rapport à l'assemblée générale.	3	
<b>Mobilisation et information</b>	Ce comité a pour mandat de veiller au contenu de <i>L'Informo</i> et est chargé de la mobilisation des membres en lien avec les conditions de travail, la convention collective ou toute question sociale, politique, économique qui préoccupe les membres.	-	
<b>Femmes</b>	Ce comité réfléchit aux questions relatives à la condition féminine au collège, dans la région lavalloise et dans la société en général, en particulier les questions qui touchent aux conditions de travail. Ce comité contribue à l'organisation des activités du 6 décembre et du 8 mars.	-	
<b>Diversité sexuelle</b>	Ce comité réfléchit aux questions relatives à la diversité sexuelle et veille à ce que les droits de chacun-es soient respectés.	-	
<b>Précarité</b>	Ce comité a pour objectif l'intégration à la vie syndicale. Il se penche sur les enjeux liés à la précarité et veille à ce que soit organisée une rencontre des nouveaux enseignantes et enseignants à chaque session.	-	
<b>Dons de solidarité</b>	Le mandat de ce comité est de distribuer le budget alloué aux dons de solidarité représentant 1 % des cotisations réelles de l'année budgétaire précédente à des organismes qui reçoivent peu d'aide gouvernementale et qui œuvrent dans les domaines suivants : le travail et l'emploi, l'enseignement et la formation, l'action sociale et communautaire, la condition féminine, la presse alternative, la solidarité internationale, l'environnement et les changements climatiques ainsi que la décolonisation et les réalités autochtones.	-	
<b>Solidarité internationale</b>	Le mandat de ce comité est d'informer les membres sur les questions internationales dans un contexte de solidarité (syndicale, sociale, politique, etc.). Le comité écrit des articles pour la rubrique internationale de <i>L'Informo</i> et propose 1 ou 2 activités annuelles qui s'adressent à la communauté montmorencienne.	-	
<b>Assurances et régimes de retraite</b>	Ce comité est formé de deux personnes qui s'occupent des questions relatives à nos assurances et à nos régimes de retraite et qui assistent notamment à des rencontres d'information sur ces questions.	-	

<b>Environnement</b>	Ce comité travaille en collaboration avec le comité paritaire sur l'environnement, le CACE (comité d'action et de concertation en environnement). Idéalement, un membre du comité est également membre du CACE afin de faire un lien entre les deux comités. Le comité syndical est chargé de sensibiliser les membres sur les questions environnementales, de proposer des articles à <i>L'Informo</i> et d'organiser des activités en lien avec les questions environnementales.	-	
<b>École et société</b>	Ce comité est chargé de travailler sur les enjeux de société et d'éducation, tels que l'assurance qualité.	-	
<b>Conseil central du Montréal métropolitain (CCMM-CSN)</b>	Le CCMM soutient les luttes syndicales et sociales en s'appuyant sur la contribution des militant.e.s qui œuvrent au sein de ses différents comités de front de lutte (condition féminine, droit au travail, éducation, environnement et développement durable, immigration et relations ethnoculturelles, jeunes, LGBTQ+, santé et sécurité, santé et service sociaux, solidarité internationale). Les membres de ce comité participent aux réunions et en rendent compte à l'exécutif.	4 (+ 4 fraternel.le)	1 <sup>er</sup> mercredi soir du mois
<b>AUTRES COMITÉS</b>			
<b>Instance d'établissement COOPSCO</b>	Chaque point de vente du Groupe COOPSCO regroupe un comité composé de cinq membres qui ont pour rôle de représenter de façon bénévole les membres de leur institution, le tout afin de s'assurer de bien représenter leurs intérêts. En plus de vous représenter lors de l'assemblée générale du Groupe COOPSCO, ils sont responsables : <ul style="list-style-type: none"> <li>• de la gestion des demandes de dons et commandites provenant des membres;</li> <li>• d'organiser une rencontre annuelle;</li> <li>• de s'assurer du respect du plan d'éducation coopérative et de mobilisation des membres;</li> <li>• de vous représenter;</li> <li>• de s'assurer du respect du plan d'action environnemental;</li> <li>• d'analyser la satisfaction des besoins des membres.</li> </ul>	1	
<b>Comité de la formation générale</b>	Ce comité joue un rôle similaire aux comités de programme. Il propose des orientations communes aux disciplines de la formation générale; s'assure de la prise en compte de la formation générale dans les épreuves synthèses de programme; travaille de concert avec les programmes d'études pour favoriser la réussite des étudiant.e.s., etc. Il est composé de : un.e représentant.e de chacune des départements de la formation générale (éducation physique, philosophie, français et littérature et langues modernes), un.e représentant.e du secteur pré-universitaire, un.e représentant.e du secteur technique, un.e conseiller.e pédagogique, un.e API et un.e directeur ou directrice adjoint.e. Faute d'une autre instance pour le faire, les représentant.e.s du secteur pré-universitaire et du secteur technique sont élu.e.s en assemblée générale.	2	Lundi 8h55 à 11h40
<b>Ordre François de Montmorency-Laval</b> <a href="#">OFML</a>	Cet ordre est dédié à la reconnaissance publique et formelles de personnes qui se distinguent pour leur prééminence dans un domaine particulier, leurs réalisations exceptionnelles, leur dévouement au service du Collège, leurs services du plus haut mérite rendus à la communauté collégiale ou leur contribution remarquable à la réalisation de la mission éducative montmorencienne. L'ordre relève de l'autorité de la présidence du C.A. et est géré par un conseil de 13 membres qui étudient et recommandent les nominations au C.A.	1	<i>Suspendu</i>